

## **PROJET ASSOCIATIF JCEF** **2015-2018**

### **INTRODUCTION**

Depuis sa création en 1952 par Yvon CHOTARD et son affiliation à JCI en 1954, la Jeune Chambre Economique Française (JCEF) œuvre sans relâche pour proposer des solutions innovantes aux problèmes de société et former ses membres à la prise de responsabilité par l'action.

Afin d'appréhender au mieux les enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle et de répondre aux aspirations de ses membres, la Jeune Chambre Economique Française a décidé d'écrire son projet associatif.

Le mouvement JCEF regroupe les trois niveaux d'organisation de la Jeune Chambre Economique Française, à savoir : la JCEF es qualité de tête de réseau, les Jeunes Chambres Economiques Locales (JCEL) es qualité de structures locales opérationnelles et les Fédérations es qualité de structures régionales de soutien.

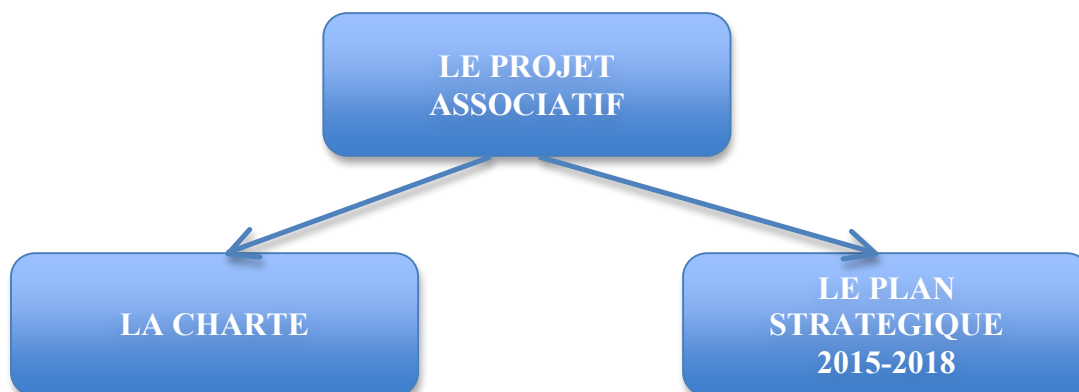
Le projet associatif est la boussole de notre organisation et de ce fait, il répond aux trois questions suivantes :

- qu'est ce que le mouvement JCEF ?
- où souhaite aller le mouvement JCEF ?
- par quels moyens ?

La formalisation de notre projet associatif a pour objectifs:

- d'impulser une dynamique à l'action de notre organisation ;
- d'inscrire l'action de notre organisation dans la durée ;
- d'assurer une continuité malgré le renouvellement des acteurs.

Le projet associatif JCEF regroupe deux documents fondamentaux :



- **La Charte**

La Charte, présentant une formule simplifiée et une formule détaillée selon la même structure rédactionnelle, définit notamment LA VISION, LA MISSION et LES VALEURS de notre organisation.

C'est un référentiel indépendant de toute stratégie ou tactique.

Elle est une définition, elle n'est pas un devenir.

La Charte est avant tout un outil de cohésion interne. Elle permet que les membres s'accordent à tout moment sur les objectifs, les droits et les devoirs de chacun au sein du réseau.

Mais c'est également un outil tourné vers l'externe en ce qu'il véhicule les valeurs et les messages qui définissent le réseau.

Ce document a vocation à la stabilité, tant que les membres du mouvement JCEF se reconnaîtront dans ce qu'il énonce.

C'est sa durée qui lui confère son caractère de référence.

Aussi, la Charte est non amendable sans une réflexion globale du projet associatif.

- **Le plan stratégique 2015-2018**

Le plan stratégique est la déclinaison opérationnelle du projet associatif, c'est-à-dire un outil permettant de définir les objectifs de notre association sur une période donnée, ainsi que les modalités de mise en œuvre et les moyens associés pour chacune des actions envisagées.

La finalité de ce premier plan stratégique JCEF est triple. Il s'agit de :

- doter la JCEF d'un plan stratégique conforme à sa Charte et s'alignant sur le plan stratégique JCI 2014-2018 tout en conservant les spécificités de la JCEF ;
- fixer un cap sur plusieurs années aux trois niveaux de notre organisation (local, régional et national), nonobstant la rotation annuelle des mandats ;
- disposer d'un document unique, synthétique et exploitable par les membres, les instances et les organisations de la JCEF regroupant les outils de planification développés par la JCEF.

Il intègre au titre du plan d'action le Plan à Moyen Terme (PMT).

Il a vocation à être suivi, évalué et à faire l'objet d'une nouvelle version au terme de la période donnée.

**SOMMAIRE DU PROJET ASSOCIATIF 2015-2018**

**PARTIE 1 : LA CHARTE**

**PARTIE 2 : LE PLAN STRATEGIQUE**

- I. FINALITES DU PLAN STRATEGIQUE 2015-2018**
- II. DIAGNOSTIC DU MOUVEMENT JCEF**
- III. ENJEUX ACTUELS DU MOUVEMENT JCEF**
- IV. ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2015-2018**
- V. OBJECTIFS 2015-2018**
- VI. PLAN D'ACTION 2015-2018**
- VII. MODALITES D'APPLICATION**

## **PARTIE 1 : LA CHARTE**

### **NOTRE BUT :**

Etre l'association qui permet aux femmes et aux hommes de tous les secteurs de la société d'agir, avec un impact réel et durable, au sein de nos territoires.

- Porter la voix des jeunes actifs auprès des institutions et des entreprises ;
- Développer les qualités qui en feront des leaders.

### **NOS MISSIONS :**

- Apporter des réponses innovantes, par l'analyse et par l'action, aux problèmes et enjeux de société ;
- Sensibiliser les jeunes entrepreneurs à la citoyenneté ;
- Former par et à la prise de responsabilités dans le développement de projets.

### **NOS VALEURS :**

Nous sommes une association :

- indépendante de toutes confessions et politiques partisans, de toutes représentations syndicales et chambres consulaires ;
- empreinte de fraternité universelle, de liberté de l'individu à s'autodéterminer, de respect de l'ordre social et moral ;
- qui prône le droit d'entreprendre, ainsi que l'équité sociale et culturelle, comme sources de progrès ;
- qui participe à l'amélioration de la cité sous la bannière du civisme ;
- qui s'appuie sur le sens de l'engagement et la vision originale de ses membres pour servir le bien commun.

### **NOS FORCES :**

- Une jeunesse citoyenne engagée ;
- Un laboratoire d'idées et une pépinière de projets ;
- Une méthodologie éprouvée de gestion des actions ;
- La convivialité comme ciment.

### **NOTRE DIMENSION:**

- Des actions locales pour un impact global ;
- Un maillage de structures individuelles et autonomes (les Jeunes Chambres Économiques locales) au sein d'un réseau national (la Jeune Chambre Économique Française) ;
- Une intégration au réseau mondial de la Junior Chamber International (JCI) ;
- La reconnaissance d'utilité publique.

### **ETRE MEMBRE JEUNE CHAMBRE :**

- Venir de tout horizon ;
- Etre âgé de 18 à 40 ans ;
- Oser le civisme au quotidien et trouver des solutions à taille humaine ;
- S'engager à agir au service de son territoire ;
- Apprendre, transmettre et outrepasser l'attendu ;
- S'unir pour créer des nations responsables et contribuer à une paix universelle et durable.

### **NOTRE HISTOIRE :**

*La Jeune Chambre Economique Française est née (1952) de l'initiative de jeunes chefs d'entreprise, de jeunes cadres supérieurs et de jeunes fonctionnaires qui ont décidé de définir ensemble les responsabilités d'ordre civique qui leur incombent dans la vie de la Nation du fait même des pouvoirs qu'ils exercent dans le domaine de l'économie (1955, Yvon Chotard, fondateur de la JCEF).*

Département	Document	Destiné à	Crée par	Dernière mise à jour	Par	Page
<b>Prospective et stratégie associative</b>	<b>Projet associatif JCEF 2015-2018</b>	<b>Membres</b>	<b>CA 2015</b>	<b>19.10.15</b>	<b>MLB</b>	<b>Page 4 sur 19</b>

## **PARTIE 2 : LE PLAN STRATEGIQUE 2015-2018**

Le plan stratégique est un outil de planification pour répondre, sur une période donnée, à notre projet associatif.

Il comporte des objectifs à atteindre, ainsi qu'un plan d'action pour chaque objectif défini.

Ces objectifs ont été fixés après une analyse stratégique de notre mouvement (Annexe 3-diagnostic), une synthèse des enjeux auxquels il doit répondre et la détermination d'orientations stratégiques à cet effet.

Le plan stratégique intègre également une définition commune de termes régulièrement utilisés au sein du mouvement JCEF quand il est question d'action du mouvement JCEF de sorte à assurer une cohérence des messages.

La réussite du projet associatif réside dans le fait que l'ensemble des membres partage les mêmes valeurs et la même vision.

A ce titre, il est essentiel que l'ensemble des membres, à quelque niveau que ce soit et parce qu'ils y trouvent un intérêt direct, suivent les objectifs et actions fixés.

Le mouvement JCEF a été créé en partant du postulat que la JCEL est l'unité opérationnelle de l'organisation et que la JCEF et les Fédérations ne sont qu'au service des JCEL.

En conséquence, les objectifs et plans d'action sont des recommandations pour les membres et JCEL qui sont incités à les suivre tout comme les Fédérations, la JCEF devant quant à elle, faire en sorte de suivre la volonté de ses membres, les JCEL.

### **I. ENJEUX ACTUELS DU MOUVEMENT JCEF**

Le mouvement JCEF se doit d'être attentif et réactif aux nombreux enjeux le concernant afin d'adapter son offre associative.

Trois enjeux majeurs ont été identifiés :

- pour les membres des JCEL : il convient de rendre l'offre Jeune Chambre Economique plus attractive et renforcer la qualité de la formation des membres afin de les fidéliser durablement en leur faisant apprécier leur parcours associatif;
- pour l'organisation : il convient de simplifier notre mouvement et professionnaliser notre fonctionnement pour davantage d'efficacité;
- vis à vis de l'externe : il faut avoir un positionnement économique fort et une continuité dans les politiques nationales de la JCEF, pour être en mesure d'impacter durablement les territoires et les politiques nationales, sur des sujets aussi essentiels que l'emploi des jeunes, l'aménagement des territoires et la compétitivité des entreprises, l'éducation avec comme objectif ultime la contribution à la paix en Europe et dans le monde.

## II. ORIENTATIONS STRATEGIQUES 2015/2018

Le STRATEGIC PLAN JCI précise le positionnement stratégique de JCI pour la période 2014-2018.

Il est le suivant:

**Que JCI soit l'organisation qui unit tous les secteurs de la Société pour créer un impact durable.**

Cette orientation se décline autour de 5 leviers :

### **IMPACTER**

Permettre aux communautés de réaliser un impact durable.

### **MOTIVER**

Créer un environnement dans lequel les personnes (ou citoyens) sont motivés pour le changement positif.

### **INVESTIR**

Créer un plan de financement orienté vers des objectifs à long terme.

### **COLLABORER**

Réunir des partenaires de même sensibilité afin d'accroître l'impact commun.

### **CONNECTER**

Connecter les personnes, leurs communautés et la société mondiale.

**Le positionnement stratégique JCEF pour 2018** s'articule, quant à lui, autour de 3 orientations :

1. **Etre une association influente auprès des institutions et des entreprises par la diffusion de la position de la jeunesse active sur les enjeux sociétaux ayant un impact économique.**

Cette première orientation se justifie par la nécessité, pour notre organisation, de jouer son rôle d'acteur de la citoyenneté de façon optimale.

Au delà de visibilité, c'est d'influence dont la JCEF a besoin.

Un des leviers de cette influence passe par la diffusion de la position de nos membres sur des enjeux de société qui ont un impact économique.

Cette position est légitimée par nos actions qui font de la JCEF une force d'expérimentation sur les territoires.

De par notre histoire et notre positionnement, nos actions ont nécessairement une couleur économique.

Ce positionnement économique doit être clairement affirmé, nos actions renforcées et nos membres mieux formés pour améliorer notre influence.

2. **Prôner la conception économique du mouvement au sein de JCI et en être le fer de lance sur la zone Europe**

Notre mouvement, né en 1952, est affilié à JCI depuis 1954.

Département	Document	Destiné à	Créé par	Dernière mise à jour	Par	Page
<b>Prospective et stratégie associative</b>	<b>Projet associatif JCEF 2015-2018</b>	<b>Membres</b>	<b>CA 2015</b>	<b>19.10.15</b>	<b>MLB</b>	<b>Page 6 sur 19</b>



De par la qualité de nos actions économiques, notre légitimité à jouer un rôle moteur au sein de notre organisation internationale doit être renforcée.

Ce renforcement de notre influence au sein de JCI passera à la fois par nos actions, avec la défense de notre conception économique, et par nos membres, qui connaîtront davantage la dimension internationale du mouvement et seront incités à y jouer un rôle actif au sein des instances JCI.

Une visibilité accrue sera également renforcée grâce au positionnement pour l'organisation d'une future rencontre internationale JCI en France.

### 3. Améliorer notre efficacité pour être une association digne de son histoire et de son envergure nationale

Notre association a la particularité de permettre à tous les membres d'exercer rapidement différentes missions au sein de nos instances.

Le principe de rotation annuelle des mandats a cependant l'inconvénient de fragiliser la transmission de dossiers et la continuité des programmes.

Il est susceptible également de fragiliser nos membres de par le caractère énergivore de nos engagements.

Notre association a beaucoup d'élus, à tous les niveaux, et pas assez de membres agissant dans les commissions, à l'instar du mouvement de la France.

Il faut donc être plus efficace et nous professionnaliser, tout en conservant notre nature associative bénévole, pour nous concentrer sur ce qu'est l'essence du mouvement JCEF : les actions citoyennes.

Cette professionnalisation de notre fonctionnement passera par un renforcement de l'équipe des permanents du siège, une réorientation corrélative des missions du conseil d'administration de la JCEF tournées davantage vers le pilotage stratégique du réseau, et par une simplification à tous les niveaux, de notre gouvernance et de nos outils.

L'action, d'abord l'action, c'est l'essence de notre mouvement.

## III. DEFINITIONS COMMUNES

Le mouvement JCEF s'accorde sur la définition des termes suivants:

- **Economique:** relatif à l'Economie c'est à dire l'ensemble des activités d'une collectivité humaine relatives à la production, à la distribution et à la consommation des richesses (Larousse).  
L'acception Jeune Chambre du terme « économique » utilisé par exemple dans les termes « Jeune Chambre Economique » ou « action économique » fait référence au fait que notre mouvement ou nos actions doivent être contributeur de valeur ajoutée pour nos territoires. Le terme « économique » ne fait pas uniquement référence au domaine microéconomique de l'entreprise mais s'attache à s'intéresser à toutes les formes d'économies (circulaire, de demain, sociale et solidaire, de fonctionnalité) tant au niveau micro que macro.
- **Novateur** ou **Innovant** : qui tend à innover c'est à dire introduire quelque chose de nouveau pour remplacer quelque chose d'ancien dans un domaine quelconque

(Larousse)

L'acceptation Jeune Chambre des termes « novateur » ou « innovant » utilisés par exemple dans le fait qu'une « action Jeune Chambre doit être novatrice ou innovante » s'entend par le fait que son résultat doit apporter quelque chose de nouveau au territoire, une valeur ajoutée, un point de vue différenciant ... L'approche et/ou la démarche peut être novatrice également ainsi que la manière de traiter le sujet. Une même action peut en ce sens être innovante sur un territoire et pas sur un autre.

- **Impact:** fait pour un corps, un projectile qui vient en frapper un autre ; choc (Larousse).

L'acceptation Jeune Chambre du terme « impact » utilisé par exemple dans le fait qu'une « action Jeune Chambre doit être impactante » s'entend du fait qu'une action Jeune Chambre doit avoir un résultat réel modifiant la cible de l'action que cela soit pour une personne, un groupe de personnes, une entreprise, un bien, un quartier ou un territoire plus vaste.

- **Axes de travail :** axe(s) dans lequel ou lesquels doit intervenir toute action du mouvement JCEF.

Les 4 axes de travail du mouvement JCEF sont :

- agir pour l'emploi,
- développer l'économie,
- préserver la planète,
- aménager son territoire.

Ces axes de travail ont tous une dominante économique.

La solidarité n'est, quant à elle, pas un axe de travail mais elle irrigue les autres axes, car le mouvement JCEF n'est pas une œuvre caritative et n'intervient pas dans le « charity business ».

Ainsi, ce n'est que parce qu'une action a une dimension de solidarité et qu'elle intervient dans un des 4 axes de travail cités, qu'elle est une action Jeune Chambre Economique.

Au delà de ces axes de travail, des principes d'action fixés par JCI doivent être repris au niveau du mouvement JCEF, à savoir :

- la santé et le bien-être ;
- l'éducation et le renforcement économique ;
- la durabilité.

#### **IV. OBJECTIFS 2015-2018**

Afin de répondre aux enjeux identifiés à partir du diagnostic établi, le mouvement JCEF a fixé **5 objectifs** à l'horizon 2018.

Ces objectifs reprennent ceux votés dans le cadre du PMT 2014-2017 et deux objectifs complémentaires y sont ajoutés.



## Objectifs votés dans le cadre du PMT 2014-2017 :

1. **Exercer notre rôle d'acteurs citoyens et de force de proposition nationale et européenne, c'est-à-dire :**
  - a) être force de proposition nationale ou européenne,
  - b) renforcer l'impact de nos actions,
  - c) influencer les réseaux institutionnels et économiques.
2. **Accroître nos effectifs.**
3. **Optimiser la formation des membres pour l'action civique et la prise de responsabilité.**

## Objectifs complémentaires :

4. **Professionaliser notre fonctionnement en renforçant les ressources du siège**
5. **Renforcer l'influence de la JCEF au sein de JCI.**

## VIII. PLAN D'ACTION 2015-2018 : LE PLAN A MOYEN TERME (PMT)

Afin de répondre aux 5 objectifs définis ci-dessus, un outil de planification a été adopté.

Il a pour mission de répondre aux enjeux identifiés dans le plan stratégique JCI (IMPACTER, MOTIVER, INVESTIR, COLLABORER et CONNECTER), et d'atteindre les objectifs fixés par la JCEF.

Le plan d'action 2015-2018 est le PMT 2014-2017, auquel s'ajoutent les actions définies pour atteindre les objectifs complémentaires visés.

Le PMT 2014-2017 est légèrement modifié pour préciser certains termes sans en dénaturer ni le sens ni les actions.

Afin d'assurer la cohérence de la temporalité du plan d'action JCI et du plan d'action JCEF, le PMT initialement voté jusqu'en 2017 est prorogé jusqu'en 2018.

Afin de renforcer l'efficacité de cet outil de pilotage, certaines recommandations fixées dans le PMT deviennent obligatoires au niveau national : c'est le cas de l'analyse annuelle de l'adéquation des programmes des candidats au conseil d'administration avec le contenu du PMT.

Cet outil de planification contient une grille de validation temporelle des actions à mener.

Un nouveau plan d'action sera conclu à l'issue de la période, et devra répondre notamment aux objectifs fixés par le futur plan stratégique JCI.

Le PMT 2015-2018 figurant en annexe 3 comprend plusieurs actions relatives à divers thèmes, et ce, pour chaque objectif.

## OBJECTIF 1 : Exercer notre rôle d'acteurs citoyens et de force de proposition nationale et européenne

### a. Etre force de proposition nationale ou européenne

Objectif 1A	D'ici les échéances électorales en 2017, transmettre au moins 2 contributions expertes et de qualité aux institutions ou organisations compétentes, en lien avec les enjeux nationaux, européens ou internationaux.
<b>Jeune Chambre Economique Locale</b>	
Action 1	Utiliser les contributions issues du travail de l'OES dans les rencontres avec les acteurs institutionnels et économiques locaux.
Action 2	Dans le cadre des échéances électorales, mettre en place une action du type "entrevues citoyennes" destinée à faire du débat politique, un débat citoyen sur les enjeux du territoire.
Action 3	Dans le cadre des élections présidentielles en 2017, communiquer sur la démarche des "entrevues citoyennes", et mobiliser la participation des citoyens du territoire (dépôt de questions ou de contributions, suivi des interviews, etc...).
<b>Fédération régionale</b>	
Action 4	Utiliser les contributions issues du travail de l'OES dans les rencontres avec les acteurs institutionnels et économiques régionaux.
Action 5	Dans le cadre des échéances électorales, mettre en place une action du type "entrevues citoyennes" destinée à faire du débat politique, un débat citoyen sur les enjeux de la région.
Action 6	Dans le cadre des élections présidentielles en 2017, communiquer sur la démarche des "entrevues citoyennes" et mobiliser la participation des citoyens de la région (dépôt de questions ou de contributions, suivi des interviews, etc...).
<b>Conseil d'administration et Conseil fédéral de la JCEF</b>	
Action 7	Identifier les compétences professionnelles et réseaux de chaque membre de la JCEF, par la modification de la fiche membre sur le site / application mobile (dans un objectif d'identification de l'expertise interne au réseau).
Action 8	Redéfinir l'OES, comme un organe exclusif de force de proposition externe, selon les modalités suivantes : a. Composition : des membres désignés après appel à candidature au sein du réseau, pour un mandat de 3 ans renouvelable par tiers ; des délégués CESER ; et des membres de la JCEF "experts" en fonction des thèmes de travail de l'OES. b. Définir un budget autonome pour l'OES permettant les réunions, déplacements, enquêtes, contributions d'experts externes, l'édition et l'envoi des rapports, etc... c Identifier un administrateur pilote : le vice-président exécutif national. d. Préciser son rôle : préparer les contributions de la JCEF sur la base d'une commande annuelle.
Action 9	Définir le calendrier de fonctionnement de l'OES, sur la base de la proposition suivante : a. Validation de la commande pour l'année N par les CA sortant et entrant, chaque année en décembre, sur proposition des CA ou de l'OES. b. Appel à candidatures pour nomination des membres "experts" en décembre de l'année N-1 par le CA sortant. c. Information faite au Conseil Fédéral en janvier de l'année N. d. Réunions de travail de l'OES : a minima 3 dans le 1er semestre de l'année N. e. Présentation des travaux lors de la Convention Nationale de l'année N. f. Démarrage du travail de lobbying à compter du 1er septembre de l'année N.
Action 10	Reconduire le principe des « entrevues citoyennes » avec les modifications suivantes : a. Utiliser, communiquer et valoriser les contributions de l'OES et les actions pertinentes menées par les JCEL. b. Faire travailler l'OES 2017 sur les programmes des candidats et la construction des interviews/débats.
Action 11	Donner à chaque mandature une thématique en lien avec un enjeu national, européen ou international (économique, social, culturel, etc...) dans un objectif d'incitation à apporter sa contribution dans l'année de mandature.
Action 12	Organiser chaque année, une rencontre du réseau sur 2 jours, dédiée à un travail de réflexion collective sur les enjeux économiques et sociaux de l'Union Européenne et le positionnement de la France dans la construction européenne.
Action 13	Redéfinir le format des actions "Parlem'entreprise" et "Know How Transfer" dans l'objectif d'en faire de véritables outils de lobbying de la JCEF.
Action 15	Utiliser et développer le partenariat avec, entre autres, le site internet "économiamatin.fr" afin de favoriser les contributions des membres et les partager sur la page d'accueil du site internet de la JCEF.
Action 15	Mettre à jour chaque semaine la page d'accueil du site internet de la JCEF (+ réseaux sociaux) en mettant en avant les actions locales pertinentes, ainsi que les contributions internes ou externes faisant écho aux enjeux économiques et sociaux.

## b. Renforcer l'impact de nos actions

OBJECTIF 1B	RENFORCER L'IMPACT REEL DE NOS ACTIONS
Objectif	A partir de 2014, une action par JCEL et par un répondant intégralement à la méthodologie de l'Active Citizen Framework (ACF) ou Cadre du Citoyen Actif fondée sur une démarche allant de l'analyse des besoins du territoire à la transmission de l'action)
<b>Jeune Chambre Economique Locale</b>	
Action 1	Réaliser un travail de prospective territoriale d'ici 2017, afin d'identifier les enjeux locaux, selon la méthodologie de l'Active Citizenship Framework de JCI.
Action 2	Donner à chaque mandature une thématique en lien avec un enjeu local (économique, social, environnemental, culturel) dans un objectif d'incitation à apporter sa contribution dans l'année de mandature.
Action 3	Utiliser tous les outils à disposition, afin de renforcer chez les membres leurs connaissances des enjeux des territoires : outils de communication interne, programme des assemblées générales, etc..
Action 4	Inciter au suivi des cours officiels JCI, et en priorité JCI IMPACT dans la 1ère année de membre.
<b>Fédération régionale</b>	
Action 5	Réaliser un travail d'identification des enjeux du territoire régional afin de développer la prise de conscience auprès des JCEL et de leurs membres et faire émerger de futures actions.
Action 6	Lors des rencontres régionales, faire intervenir des décideurs et/ou experts afin d'aborder les problématiques régionales et faire émerger de futures actions.
Action 7	Pour les fédérations représentées aux CESER, s'assurer que le délégué CESER ait un temps de parole en AG régionale pour présenter les enjeux majeurs identifiés au cours des travaux.
Action 8	Dans le cas d'un essaimage d'une action locale sur l'ensemble du territoire régional, accompagner les JCEL dans leurs démarches de transmission, en détectant les repreneurs potentiels et en facilitant la mise en relation.
<b>Conseil d'administration et Conseil fédéral de la JCEF</b>	
Action 9	Encourager la participation du réseau aux actions C2EI, TOYP, Parlem'Entreprise et Know How Transfer (KHT) afin de développer une participation massive et visible, et dans l'objectif que 100% des JCEL reprennent au moins 1 de ces actions d'ici 2017.
Action 10	Réécrire le module de formation "méthodologie", afin de mettre l'emphase suffisante sur les phases d'enquête (en lien avec JCI Impact et le cadre du citoyen actif de JCI appelé JCI Active Citizenship Framework), d'évaluation et de transmission.
Action 11	Réécrire le guide méthodologique existant sur l'analyse des enjeux d'un territoire, afin de le rendre plus simple d'utilisation pour les JCEL et favoriser le choix des actions.
Action 12	Créer une formation sur la méthodologie d'analyse des enjeux d'un territoire, en s'appuyant sur le guide méthodologique. Indiquer l'existence de cette formation dans la formation "méthodologie".
Action 13	Utiliser tous les outils à disposition, afin de renforcer chez les membres, leurs connaissances des enjeux des territoires : outils de communication interne, programme des rencontres nationales, etc...
Action 14	Poursuivre la valorisation et le partage des actions locales impactantes lors des rencontres nationales.
Action 15	Poursuivre, actualiser et communiquer auprès du réseau sur le guide des appels à projets, en mettant l'accent sur les fondations des grands groupes, des grandes entreprises françaises dont les fonds sont en lien avec les 5 axes d'action de la JCEF et les 3 axes du cadre du citoyen actif (JCI Active Citizen Framework), notamment les entreprises engagées en faveur des objectifs du millénaire de l'ONU.

### c. Influencer les réseaux institutionnels et économiques

OBJECTIF 1c	INFLUENCER LES RESEAUX INSTITUTIONNELS ET ECONOMIQUES
Objectif	D'ici le 31/12/2018, disposer au sein de chaque JCE locale, fédération régionale et de la JCEF, d'au moins 1 siège de représentation au sein d'un organe institutionnel et 1 siège au sein d'un organe économique.
<b>Jeune Chambre Economique Locale</b>	
Action 1	Participer de manière systématique aux réceptions des vœux organisées par les réseaux institutionnels et économiques locaux. Pour ce faire, établir un calendrier annuel des manifestations récurrentes des institutions publiques et des acteurs et réseaux économiques.
Action 2	Organiser chaque année une cérémonie des vœux de la JCEL sur son territoire.
Action 3	Assurer la présence de la JCEL à au moins 12 rencontres chaque année dans les réseaux institutionnels et économiques locaux (collectivités territoriales, CGPME, MEDEF, CJD, Conseil de développement, etc...), ainsi que dans les réseaux économiques informels (clubs d'entrepreneurs, apéro entrepreneurs, espaces de coworking).
Action 4	Inviter de manière régulière aux AG locales, les têtes de réseaux locaux : MEDEF, CGPME, CJD, Préfecture, Maire, Conseil Général, Conseil de développement, Chambres Consulaires (CCI, Chambre de Métiers, Chambre d'Agriculture) et syndicats professionnels correspondant aux activités ayant un poids majeur dans l'économie du territoire ; voire d'autres associations d'ampleur sur le territoire (Lions, Rotary, Kiwanis, Femmes 3000, ANDRH, .....)
Action 5	Construire et mettre à jour un annuaire des réseaux locaux, et le mettre à disposition des membres de la JCEL. Cet outil de suivi doit par ailleurs intégrer les relations entre la JCEL et chaque réseau (invitation, présence à une rencontre, etc...).
Action 6	Identifier et mettre à jour annuellement les anciens membres locaux dont les prises de responsabilités économiques, politiques ou institutionnelles, permettent d'accéder à un réseau plus large.
Action 7	Mettre en place une base de données des structures ayant collaboré avec la JCEL à un moment donné (partenaires de la JCEL, partenaires d'une action, lauréat C2EI, lauréat TOYP, ..... ) et assurer le suivi relationnel (vœux, jour J, événement local, Newsletter, .....).
Action 8	Organiser et/ou participer activement à une soirée des réseaux annuelle ou bisannuelle .
<b>Fédération régionale</b>	
Action 9	Participer de manière systématique aux réceptions des vœux organisées par les réseaux institutionnels et économiques régionaux chaque année. Pour ce faire, établir un calendrier annuel des manifestations récurrentes des institutions publiques et des acteurs et réseaux économiques.
Action 10	Organiser chaque année une cérémonie des vœux de la fédération régionale sur son territoire et particulièrement dans le chef-lieu de la région.
Action 11	Assurer la présence de la fédération à au moins 12 rencontres chaque année, dans les réseaux institutionnels et économiques régionaux et les réseaux informels régionaux.
Action 12	Inviter de manière systématique aux AG régionales, les têtes de réseaux représentatives sur le territoire régional dont notamment MEDEF, CGPME, UPA, CJD, Préfecture de Région, Conseil Régional, Pôles de compétitivité....
Action 13	Construire et mettre à jour un annuaire des réseaux régionaux, et le mettre à disposition des membres de la fédération. Cet outil de suivi doit par ailleurs intégrer les relations entre la fédération et chaque réseau (invitation, présence à une rencontre, etc...).
Action 14	Mettre en place une base de données des structures ayant collaboré avec la fédération régionale à un moment donné (partenaires de la fédération régionale, partenaires d'un événement, lauréat C2EI, ..... ) et assurer le suivi relationnel (vœux, événement régional, Newsletter, .....).
Action 15	Pour les fédérations représentées aux CESER, s'assurer que le délégué CESER ait un temps de parole en AG régionale pour présenter les travaux du CESER.
Action 16	Identifier, sur les territoires orphelins de JCEL, les anciens membres dont les prises de responsabilités économiques, politiques ou institutionnelles permettent d'accéder à un réseau plus large.
Action 17	Favoriser la mise en œuvre d'actions régionales qui répondent véritablement à un enjeu régional identifié par les acteurs institutionnels, économiques et sociaux, afin de renforcer la visibilité auprès des réseaux.

Conseil d'administration et Conseil fédéral de la JCEF	
Action 18	Participer de manière systématique aux réceptions des vœux organisées par les réseaux institutionnels et économiques nationaux chaque année. Pour ce faire, établir un calendrier annuel des manifestations récurrentes des institutions publiques et Conseil des acteurs et réseaux économiques.
Action 19	Organiser une cérémonie annuelle des vœux de la JCEF à Paris.
Action 20	Assurer la présence de la JCEF à au moins 12 rencontres, chaque année, dans les réseaux institutionnels et économiques et les réseaux informels nationaux.
Action 21	Inviter de manière systématique aux AG nationales, les têtes de réseaux représentatives sur le territoire national dont au moins le MEDEF, CGPME, UPA, CJD, Ministères, CESE, Association des départements et régions, présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat, présidents des commissions ou de groupes parlementaires ; directeurs de grandes écoles et instituts.
Action 22	Recenser les mandats portés par les membres à titre professionnel ou personnel, ainsi que les sièges de représentation des JCEL et fédérations, dans un objectif de valorisation de l'engagement des membres et du réseau, et afin d'aider à la mise en œuvre des actions.
Action 23	Identifier les anciens membres dont les prises de responsabilités économiques, politiques ou institutionnelles, permettent d'accéder à un réseau plus large.
Action 24	Mettre en place un manuel national de réalisation des actions C2EI et TOYP pour optimiser leur pilotage et leur suivi.
Action 25	Diffuser auprès des présidents locaux et régionaux la liste des postes de représentation pouvant être obtenus au niveau local et régional.
Action 26	Construire et mettre à jour un annuaire des réseaux nationaux, et le mettre en ligne sur l'espace membre du site JCEF. Cet outil de suivi doit par ailleurs intégrer les relations entre la JCEF et chaque réseau (invitation, présence à une rencontre, etc...).
Action 27	Mettre en œuvre toutes les opérations de lobbying nécessaires pour impacter les réseaux politiques et économiques afin d'obtenir des sièges de représentation pour la JCEF (exemple : CESE, Ministères, ...).

## OBJECTIF 2 : Accroître nos effectifs

OBJECTIF 2	ACCROITRE NOS EFFECTIFS
<b>Objectif</b>	<b>D'ici le 31/12/2018, une organisation de 3500 membres, composée de JCEL d'au moins 20 membres permettant ainsi de diffuser les valeurs et l'esprit de l'organisation mondiale et de devenir le 1<sup>er</sup> réseau français de jeunes citoyens actifs.</b>
<b>Jeune Chambre Economique Locale</b>	
Action 1	Acter et mettre en œuvre un parcours du membre dans chaque JCEL (avant et après l'intronisation pour aller vers l'excellence).
Action 2	Construire et mettre en œuvre un plan de développement local en s'appuyant sur les objectifs du Plan National de Développement et en assurer l'évaluation trimestrielle.
Action 3	Préparer et former le Vice-président Développement local pour assurer sa mission dans le cadre de la pérennité des actions de développement de la JCEL et du Plan National de Développement.
Action 4	Former les membres de la JCEL afin de leur permettre de parler efficacement en 2 minutes de la JCEF.
<b>Fédération régionale</b>	
Action 5	Co-construire les objectifs du Plan National de Développement à venir avec les instances locales (Président régional, Vice-Président Développement régional ou Directeur de Cellule de croissance, Président local et Vice-Président Développement local)
Action 6	Construire un plan d'action régional "développement" s'appuyant sur les objectifs du Plan National de Développement et en assurer l'évaluation trimestrielle.
Action 7	Préparer et former le Vice-président Développement régional ou Directeur de la Cellule de croissance pour assurer sa mission dans le cadre de la continuité des actions de développement et du Plan National de Développement.
Action 8	Assurer la formation des Vice-Présidents développement locaux aux outils de développement dès les mois de janvier ou février chaque année.
Action 9	Coordonner les initiatives régionales (accompagnement des JCEL, formation, mutualisation, outils de communication, échanges, partage de bonnes pratiques, etc..) nécessaires à la mise en œuvre du Plan National de Développement dans les JCEL.
<b>Conseil d'administration et Conseil fédéral de la JCEF</b>	
Action 10	Réaliser l'évaluation et la révision annuelle des objectifs du Plan National de Développement (PND) : a. construction des objectifs quantitatifs et qualitatifs au 3ème trimestre de l'année N b. validation des objectifs lors du congrès national JCEF de l'année N c. présentation des objectifs lors de la conférence des présidents N+1 d. réalisation de points d'étape lors de la convention nationale JCEF et du congrès national JCEF de l'année N+1.
Action 11	Mettre en cohérence le Plan National de Développement et le Plan à Moyen Terme en matière de temporalité, en adoptant une période commune 2014-2017.
Action 12	Poursuivre l'essaimage des dispositifs et outils de développement existants : Plan National de Développement, Plan d'Action Flash (PAF), Plan de Développement Personnalisé (PDP) et les dispositifs associés (Soirée Afterwork 1+1, Analyse du territoire, Analyse SWOT de la JCEL, Radioscopie, etc...).
Action 13	Finaliser la formation "Plan d'Action Flash" et réactualiser les modules de formation relatifs au développement de la JCE (Croissance Pursuit, Cellule de croissance, etc....) afin d'y intégrer notamment le "Plan de Développement Personnalisé".
Action 14	Poursuivre le partage des bonnes pratiques de développement lors des rencontres nationales et la diffusion du guide des bonnes pratiques de développement.
Action 15	Former les Administrateurs nationaux et les présidents de fédération aux outils de développement, afin d'optimiser l'accompagnement des JCEL dans leurs fonctions respectives.
Action 16	Identifier dans les textes le rôle du Conseil fédéral comme instance de mise en œuvre de la politique nationale de développement de la JCEF avec l'appui du Conseil d'administration.
Action 17	Assurer la formation des VP Régionaux développement ou Directeur de Cellule de croissance régionale, par l'organisation d'ateliers nationaux dont le 1er obligatoirement durant le premier trimestre de chaque année idéalement en janvier.
Action 18	Co-construire le Plan National de Développement 2014-2017 avec l'ensemble des instances locales, régionales et nationales, afin d'en faciliter l'appropriation et l'application par tous.



### OBJECTIFS 3 : Optimiser la formation des membres pour l'action civique et la prise de responsabilité

OBJECTIF 3	OPTIMISER LA FORMATION DES MEMBRES
<b>Objectif</b>	<p>D'ici le 31/12/2018, faire de la JCEF une organisation dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 100% des membres sont formés aux 4 formations fondamentales (Connaissance du mouvement, Méthodologie, Credo et Procédure parlementaire) + "Directeur de commission" avant intronisation ou dans leur 1er année de membre,</li> <li>- 100 % des membres sont formés aux cours officiels JCI dans leur 1ère année de membre,</li> <li>- 100 % des présidents locaux sont formés à "Président en devenir" avant leur prise de fonction,</li> <li>- 100% des modules de la bibliothèque sont à jour,</li> <li>- le dispositif de formation est dématérialisé à horizon 2017.</li> </ul>
<b>Jeune Chambre Economique Locale</b>	
Action 1	Acter et mettre en œuvre un parcours d'intégration dans chaque JCEL, intégrant le pré-requis suivant : participation aux 4 formations fondamentales avant l'intronisation du membre et "Directeur de commission" au plus tard dans la 1ère année de membre.
Action 2	Assurer chaque année une évaluation régulière des besoins de formation des membres à 2 niveaux : - auprès des membres directement, - auprès des directeurs de commission.
Action 3	Ajouter, dans les conditions d'éligibilité au bureau local, le critère suivant : avoir suivi les cours officiels JCI (dans un souci d'imprégnation de la mission de l'organisation) et avoir été membre d'une Commission (dans un souci d'imprégnation dans l'action pour la cité).
Action 4	Ajouter, dans les conditions d'éligibilité à la présidence locale, le critère suivant : avoir suivi les cours officiels JCI (dans un souci d'imprégnation de la mission de l'organisation), avoir été directeur de commission (dans un souci de gestion d'équipe et d'imprégnation dans l'action pour la cité) et avoir été membre d'un bureau local.
<b>Fédération régionale</b>	
Action 5	Accompagner les JCEL dans l'organisation des 4 formations fondamentales + "Directeur de commission" afin de répondre aux besoins de chaque JCEL en temps réel, et engager les démarches de mutualisation des formations fondamentales en fonction des besoins.
Action 6	Intégrer dans les programmes de formation régionaux, des formations et ateliers d'experts en lien avec les territoires (connaissance, stratégie, prospective, enjeux économiques...)
Action 7	Ajouter, dans les conditions d'éligibilité au bureau régional, le critère suivant : avoir suivi les cours officiels JCI (dans un souci de prise en compte de ces cours par l'échelon régional dans son programme de formation) et avoir été membre d'un bureau local (dans un souci d'appréhension du fonctionnement d'une JCEL et de ses réalités).
Action 8	Centraliser les enquêtes réalisées par les JCEL sur les besoins de formation des membres et en assurer la transmission chaque semestre à la JCEF.
<b>Conseil d'administration et Conseil fédéral de la JCEF</b>	
Action 9	Adopter et communiquer sur le terme de "formations fondamentales" en lieu et place de "formations de base" : Connaissance du mouvement, Méthodologie, Credo et Procédure parlementaire.
Action 10	Réécrire les 4 formations fondamentales et "Directeur de commission" en lien avec le contenu des cours officiels JCI, afin de les enrichir.
Action 11	Créer et mettre en œuvre des sessions de mentoring pour développer les compétences des formateurs de la JCEF.
Action 12	Développer la communication sur les objectifs pédagogiques et les résumés des modules de formation et notamment des cours officiels JCI, afin de favoriser la participation des membres.
Action 13	Mettre à jour le règlement du festival des formations notamment en renforçant les conditions d'intégration des modules dans la bibliothèque JCEF (critères de forme, de fond et intérêt JCE).
Action 14	Créer des modules de formation dont l'objectif pédagogique sera de permettre aux participants de comprendre le fonctionnement économique et social des entreprises et des territoires.
Action 15	Créer un passeport du membre dématérialisé afin de faciliter le suivi du parcours de membre.
Action 16	Mettre en place une gestion dématérialisée de la formation : mise à jour du Qui Anime Quoi, mise en ligne des formations programmées sur tout le territoire, inscription en ligne aux formations, validation en ligne des formateurs, suivi du parcours des formateurs (formations animées) et des participants (formations suivies).

## OBJECTIFS 4 : Professionnaliser notre fonctionnement en renforçant les ressources du siège JCEF

OBJECTIF 4	SE PROFESSIONALISER
Objectif	D'ici le 31 décembre 2018, doter chaque organisation de procédures internes et d'outils permettant de gagner en efficacité et concentrer les ressources sur les actions ou la stratégie
<b>Jeune Chambre Economique Locale</b>	
Action 1	Créer une base de données membres, anciens membres et partenaires sur l'outil web.
Action 2	Créer un dossier informatique transmis d'année en année par les bureaux locaux.
Action 3	Sensibiliser les membres par rapport à la notion d'investissement et au risque de surinvestissement.
<b>Fédération régionale</b>	
Action 4	Créer une base de données membres, anciens membres et partenaires sur l'outil web.
<b>Conseil d'administration et Conseil fédéral de la JCEF</b>	
Action 5	Se doter d'un outil web fiable intégrant une base de données membres, anciens membres, partenaires, actions, formations.
Action 6	Développer une procédure de démarche qualité au sein du réseau au delà du club de l'excellence.
Action 7	Faire évoluer le modèle économique de la JCEF en faisant passer progressivement le budget de 400 K€ à 550 K€.
Action 8	Faire supporter l'augmentation du budget à la fois par les cotisations et par les partenariats.
Action 9	Renforcer l'équipe de permanents du siège par un animateur réseau-communication puis secrétaire comptable puis chargé de partenariats.
Action 10	Réduire progressivement le nombre d'administrateurs corrélativement aux recrutements de permanents.
Action 11	Limiter le budget couvrant les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du CA à 50 % des frais de fonctionnement de la JCEF.
Action 12	Donner au conseil d'administration les moyens d'être l'instance de pilotage stratégique de la JCEF et non plus uniquement une instance opérationnelle de gestion du quotidien.
Action 13	Poursuivre le travail de réforme des textes (statuts et règlement intérieur) et, notamment, <ul style="list-style-type: none"> <li>• simplifier et mettre en cohérence les textes (statuts et RI) et les procédures de la JCEF (affiliation, exclusion)</li> <li>• préciser les missions du Conseil fédéral ;</li> <li>• préciser les missions du délégué territorial ;</li> <li>• mettre en cohérence le thème national, les actions (ou activités nationales) et les projets nationaux</li> <li>• simplifier les instances et le fonctionnement général de la JCEF et intégrer une notion d'efficacité/ investissement.</li> </ul>
Action 14	Systematiser la procédure de contrôle interne des finances au sein de JCEF.
Action 15	Finaliser les travaux du siège, l'entretenir et en faire un outil de promotion du mouvement.
Action 16	Se doter d'une stratégie pluri annuelle de partenariats.
Action 17	Se doter d'une stratégie pluriannuelle de communication.
Action 18	Continuer à se doter d'une agence de relation presse (ARP).
Action 19	Créer un fond documentaire sur l'histoire et les actions de la JCEF en lien avec l'AFS.

## OBJECTIF 5 : Renforcer l'influence de la JCEF au sein de JCI

OBJECTIF 5	RENFORCER L'INFLUENCE DE LA JCEF AU SEIN DE JCI
Objectif	D'ici le 31/12/2018, faire de la JCEF une organisation qui: <ul style="list-style-type: none"> <li>- valorise sa présence effective sur les 4 zones JCI,</li> <li>- renforce le sentiment d'appartenance au réseau JCI par ses membres,</li> <li>- renforce son influence dans les instances JCI,</li> <li>- défend la francophonie.</li> </ul>
<b>Jeune Chambre Economique Locale</b>	
Action 1	Encourager les membres à se déplacer lors des événements internationaux.
Action 2	Inscription de 100% des membres sur le site JCI.CC.
Action 3	Développer des jumelages avec d'autres JCEL.
Action 4	Pour les JCEL des fédérations ultramarines, appliquer localement la stratégie régionale de coopération internationale pour être influentes sur les territoires voisins et auprès des autres JCEL de la zone en concertation avec le CA de la JCEF.
<b>Fédération régionale</b>	
Action 5	Encourager les formations liées à la connaissance du mouvement JCI.
Action 6	Pour les JCEL des fédérations ultramarines, se doter d'une stratégie régionale de coopération internationale pour être influentes sur les territoires voisins et auprès des autres JCEL de la zone en concertation avec le CA de la JCEF.
<b>Conseil d'administration et Conseil fédéral de la JCEF</b>	
Action 7	Créer des modules de formation dédiés à la connaissance approfondie de l'organisation JCI et de ses règles de fonctionnement.
Action 8	Communiquer aux membres les informations sur les rencontres internationales (european academy, coc academy...).
Action 9	Défendre au sein de JCI le positionnement économique et la force d'expérimentation de la JCEF.
Action 10	Défendre l'utilisation de la langue française comme langue officielle JCI et défendre le niveau de qualité exigé des traductions des supports JCI en langue française .
Action 11	Adopter en partenariat avec les fédérations ultramarines une stratégie internationale d'influence sur les 4 zones JCI par des coopérations internationales (organisations jumelles notamment).
Action 12	Soutenir la candidature de représentants français au sein des instances JCI.
Action 13	Se positionner pour l'organisation d'un futur événement JCI (congrès mondial ou conférence de zone).

## **IX. MODALITES D'APPLICATION**

### **a. Evaluation et évolution**

Le succès du projet associatif tient au fait que chaque membre, organisation tant au plan national, régional que local, chaque instance, chaque programme ou plan d'action respecte le projet associatif JCEF.

### **EVOLUTION DE LA CHARTE**

La Charte s'apparente à la constitution du mouvement JCEF.

Ella a vocation à la stabilité et, dès lors, est non amendable sans une réflexion globale du projet associatif.

### **PHILOSOPHIE DU PROJET ASSOCIATIF**

Le comité stratégique, nouvelle instance JCEF créée, est le garant de la philosophie du projet associatif.

Ce comité a une double mission :

- Etre l'interlocuteur du président national pour le conseiller sur les orientations stratégiques de la JCEF. Il n'a pas vocation à sanctionner mais à conseiller le président national et à être une instance de soutien ;
- Analyser l'adéquation au projet associatif des programmes des équipes candidates au conseil d'administration de la JCEF. Avant le dépôt officiel des candidatures, chaque candidat au poste de président du conseil d'administration est invité à solliciter l'avis du comité stratégique qui examinera le programme de l'équipe candidate et dira si ce programme comporte des points en inadéquation avec le projet associatif de sorte à permettre à l'équipe candidate de modifier son programme avant le dépôt officiel de sa candidature.

Ce comité est composé des 3 past-présidents nationaux N-3, N-2 et N-1.

Son fonctionnement est prévu dans le Règlement Intérieur de la JCEF.

### **REDACTION DU PLAN STRATEGIQUE**

La rédaction du plan stratégique relève de la compétence du conseil d'administration de la JCEF, après recueil des recommandations du comité de planification à long Terme et des éventuelles recommandations des précédents conseils d'administration. Il fera l'objet d'un vote en assemblée générale, selon les modalités prévues par l'article R.1.5 du Règlement Intérieur de la JCEF.

Par exception, la rédaction du plan stratégique 2015-2018 n'est pas soumise au recueil des recommandations du comité de planification à long terme s'agissant majoritairement d'un rappel des objectifs et actions déjà votés par l'assemblée générale au titre du PMT 2014-2017.

## **EVALUATION ANNUELLE DU PLAN STRATEGIQUE**

L'évaluation annuelle du plan stratégique (intégrant le PMT) relève de la compétence du conseil d'administration de la JCEF et fera l'objet d'une présentation en assemblée générale lors du congrès national de la JCEF au moment de la présentation du bilan du conseil d'administration de la JCEF.

## **EVALUATION A TERME DU PLAN STRATEGIQUE**

L'évaluation à terme du plan stratégique intégrant le PMT, relève de la compétence du comité de planification à long terme dans les conditions fixées par les articles S3 .2 des Statuts et R.1.5 du Règlement Intérieur de la JCEF.

### **b. Durée**

Le plan stratégique de la JCEF est adopté pour la même période que le plan stratégique JCI.

En conséquence, le présent plan stratégique JCEF est adopté à compter de ce jour et jusqu'en 2018.

### **c. Modalités d'adoption**

Le projet associatif 2015-2018 est adopté par l'assemblée générale de la JCEF statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales extraordinaires.

## **X. ANNEXES**

Le projet associatif JCEF intègre, au titre de ses annexes, l'ensemble des documents de planification de la JCEF.

Les annexes du plan stratégique sont les suivantes :

- Annexe 1 : JCI Strategic Plan 2014-2018
- Annexe 2 : Diagnostic du mouvement JCEF
- Annexe 3 : Plan à Moyen Terme 2014-2018